

**DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION SCOLAIRE
PERISCOLAIRE – RESTAURATION SCOLAIRE
ECOLES PUBLIQUES - VILLE DE PAU
(Première inscription ou changement d'école)**

Vous souhaitez procéder à une première inscription scolaire, périscolaire et à la restauration dans une école de Pau ou effectuer une demande de changement d'école, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce dossier.

La campagne d'inscription se déroule du lundi 6 février au vendredi 31 mars 2023

Les dossiers complets doivent être obligatoirement déposés sur rendez-vous et avant le 31 mars 2023 :

- **à l'accueil de l'Hôtel de Ville, Place Royale:** Lundi, mercredi, jeudi, vendredi: 8h45 – 17h00.
Mardi: 10h30 – 17h00
- **à la Maison du Citoyen Ousse des Bois, 8 rue du Parc-En-Ciel.** Lundi, mardi : 8h45 – 12h30 et 13h30 – 17h00 et le premier mardi du mois où cette Maison du Citoyen ouvre de 12h30 à 17h00
- **à la Maison du Citoyen Saragosse, Bâtiment Anglas (entrée côté théâtre Saragosse) 2 rue du 8 mai 1945 – 64000 Pau.** Mercredi, jeudi, vendredi : 8h45 – 12h30 et 13h30 – 17h00
- **à la Maison du Citoyen Centre Ville, Tour du Complexe des Halles, rue de la République.**
Lundi: 13h30-17h00. Mardi : 12h30 – 17h00. Mercredi, jeudi, vendredi : 8h45 - 12h30 et 13h30 - 17h00

Pour cela, connectez-vous sur www.pau.fr. Rubrique « Démarches en ligne », Scolaire et Périscolaire/Prendre rdv pour déposer le dossier d'inscription scolaire

**Vous pouvez également le renvoyer par voie postale, dans le même délai, à :
Hôtel de Ville – Service Vie Scolaire- Place Royale - 64000 PAU**

Les demandes de dérogations à la sectorisation scolaire peuvent exclusivement être présentées **jusqu'au 31 mars 2023**. Elles seront examinées en commission **le vendredi 7 avril 2023** Vous serez informés de la décision **par courrier uniquement**, suite à la tenue de la commission.

**LES DOSSIERS DEPOSES OU ENVOYES EN MAIRIE DOIVENT ETRE COMPLETS.
TOUT DOSSIER INCOMPLET OU TRANSMIS PAR MAIL SERA REFUSE**

**RESERVE A L'ADMINISTRATION
Merci de fournir l'ensemble de ces documents**

Date d'arrivée : _____

PIECES OBLIGATOIRES:

- Fiche 1 Responsables de l'enfant
- Fiches 2-1 à 2-5 Fiches enfants
- Fiches 3-1 et 3-2 Fiches autorisations
- Copie intégrale d'acte de naissance de l'enfant (de moins de 3 mois)**
- Certificat de radiation lors d'un changement d'école (possibilité de remettre cette pièce en direct au directeur de l'école, après réception du certificat d'inscription)
- Copie du justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (facture électricité, gaz ou téléphone)
- En cas de divorce ou de séparation, joindre obligatoirement tout document précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et fixant la résidence principale de l'enfant (attestation sur l'honneur, jugement du tribunal ou autre)**
- Personnes autorisées à récupérer vos enfants : **Pour les mineurs de 14 à 17 ans, merci de fournir une attestation sur l'honneur avec date de naissance précisée.**
- Copie des vaccinations
- Copie de l'assurance scolaire et extrascolaire

Si la demande d'inscription se situe hors secteur:

- Fiche 4-1 Demande de dérogation à la sectorisation scolaire 2023/2024
- Fiche 4-2 Avis du Maire de la commune de résidence (pour les non-palois uniquement)

Pièces à fournir en cas de prélèvement automatique*:

- Fiche 5-1 et 5-2 Contrat de prélèvement
- Fiches 5-3 Mandat de prélèvement SEPA
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (si demande de mise en place du prélèvement automatique)

Si un prélèvement est déjà en place, ne pas compléter ces documents, sauf en cas de changement de banque

Ouverture d'un compte-famille

Vous inscrivez votre enfant dans une école publique paloise. A cette occasion, un compte-famille est ouvert. Il vous permet de gérer les réservations et annulations de repas et d'accueils périscolaires de votre enfant tout au long de l'année et de payer les consommations.

Les identifiant et mot de passe du compte-famille vous seront communiqués par mail à l'adresse que vous aurez indiquée en fiche 1.

ATTENTION :

Si vous avez déjà un enfant scolarisé dans une école publique paloise, ce compte est déjà ouvert. En cas de perte d'identifiant, merci de contacter le service Vie Scolaire par mail: viescolaire@ville-pau.fr.

Les modalités de réservation et de paiement vous sont précisées dans le règlement intérieur de la restauration et des accueils périscolaires que vous pouvez télécharger sur www.pau.fr.

Il est rappelé que toute fréquentation de la restauration scolaire et des accueils périscolaires nécessite une réservation préalable sur le compte-famille : www.pau.fr. Rubrique : portail famille. Celle-ci doit être effectuée au plus tard 3 jours ouvrés en amont (hors samedis, dimanches et fériés) et cela avant 9h00, comme indiqué ci-dessous :

Vous pouvez réserver / annuler le	Pour un repas / un accueil le
lundi	jeudi suivant
mardi	vendredi suivant
mercredi	lundi suivant
jeudi	mardi suivant
vendredi	mercredi suivant

Remarque : les réservations doivent être effectuées les jours ouvrés (hors samedis, dimanches et fériés)

La fréquentation de la restauration scolaire et des accueils périscolaires sans réservation préalable vous expose à des pénalités et sanctions (articles 3 et 11 du Règlement des accueils périscolaires et de la restauration scolaire).

Les réservations de la restauration scolaire et des accueils pour la rentrée de septembre 2023 seront possibles à compter du 11 juillet 2023 sur <https://www.pau.fr>, rubrique : Démarches en ligne/ Scolaire et Périscolaire/ Se connecter au Portail famille.

Chaque début de mois, vous recevrez un mail vous informant de la mise en ligne de la facture sur votre portail famille. Vous pourrez ainsi régler vos réservations de la restauration et des accueils périscolaires :

- à distance :

- par carte bancaire 24h/24h, via le site internet de la Ville de Pau www.pau.fr. Rubrique : Démarches en ligne/ Scolaire et Périscolaire/Se connecter au Portail famille.

- en mairie, à l'accueil de l'Hôtel de Ville (sur rendez-vous : 05.59.27.85.80) :

- par chèque, espèces ou carte bancaire (le lundi de 8h45 à 12h00 et le vendredi de 13h30 à 16h30)

Vous avez également la possibilité de mettre en place un prélèvement automatique qui permet le paiement des repas et accueils consommés du mois précédant le prélèvement (voir fiches 5-1 à 5-3)

Pour les familles domiciliées à Pau, des aides peuvent être mises en place par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Pau.

Utilisation et conservation des données personnelles

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la Ville de Pau pour la gestion des inscriptions scolaires et périscolaires.

Le destinataire des données est le service de la Vie Scolaire (Direction des Sports et de l'Éducation).

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant au service de la Vie Scolaire (viescolaire@ville-pau.fr)

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

L'accueil de l'enfant en situation de handicap et à besoins spécifiques dans les établissements scolaires publiques de la ville de Pau

Le temps de l'enfant « à l'école » se partage entre le temps scolaire, sous la responsabilité des enseignants et le temps périscolaire, organisé par la ville de Pau, qui comprend les accueils périscolaires du matin, du soir et du midi avec ou sans restauration scolaire.

L'enfant en situation de handicap et à besoins spécifiques est un élève et un enfant comme les autres. Il a accès aux mêmes savoirs que n'importe quel autre élève et peut être accueilli sur les temps périscolaires comme tout enfant inscrit dans l'école.

Sur le temps scolaire, il est scolarisé en classe ordinaire dans son école de secteur ou a été orienté, par décision de la Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées, en ULIS (Unité d'Inclusion Scolaire).

7 écoles de la ville de Pau accueillent une ULIS : l'école Bosquet, l'école Buisson, l'école Lilas, l'école Jean Sarrailh, l'école Henri IV, l'école Henri Lapuyade et l'école Stanislas Lavigne.

Le Pôle d'Enseignement des Jeunes Sourds (PEJS), dispositif de l'éducation Nationale permet de regrouper, sur un secteur géographique donné, les ressources nécessaires à l'accompagnement des élèves sourds de la maternelle au lycée. Il est notamment présent au sein de la Ville à l'école Pierre et Marie Curie. Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter sur pau.fr, Démarches en ligne/Scolaire et Périscolaire/inscriptions rentrée 2023/2024.

Pour le temps périscolaire, tous les accueils sont déclarés auprès de la Jeunesse et Sports. Ils sont ouverts à tous les enfants qui sont encadrés par des équipes d'animation qualifiées et diplômées.

L'ensemble des équipes municipales sont sensibilisées et accompagnées à l'accueil des enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques.

Un référent handicap au sein de la Direction Sports et Education a pour mission d'informer, d'accompagner et de sensibiliser les équipes et les enfants au mieux vivre ensemble.

Garant du bien-être physique, moral et affectif des enfants, les Directeurs d'Accueils Périscolaires (DAPS) sont les interlocuteurs privilégiés des familles. Ils adaptent les accueils aux besoins de chaque enfant. A la demande des familles un projet d'accueil personnalisé coconstruit peut être mis en place.

Pour l'ensemble des groupes scolaires, la ville de Pau a engagé un plan de mise en conformité « handicap ». A terme, toutes les écoles de Pau seront ainsi accessibles.

Les divers dispositifs au sein des écoles publiques de Pau

Scolarisation des enfants de moins de 3 ans

"Tout enfant doit pouvoir être accueilli à l'âge de 3 ans dans une école maternelle (...)" article L113-1 du Code de l'Éducation
Votre enfant peut être scolarisé dans une école maternelle paloise dès lors qu'il aura atteint l'âge de 3 ans avant le **31 décembre 2023 (né en 2020)**.

Conformément à l'article D 113-1 du Code de l'Éducation, nous vous précisons que les enfants nés en 2021 (et jusqu'au 31/03/2022) ne pourront être admis en classe maternelle que dans la limite des places disponibles et après accord de la Direction de l'école souhaitée.

La délivrance d'un certificat d'inscription par le service Vie Scolaire ne garantit donc pas la scolarisation de votre enfant.

Trois classes accueillent spécifiquement des élèves de 2 ans dans les écoles maternelles Marancy et Nandina Park. Leur accueil fait l'objet d'un dialogue préalable avec les familles qui permet la mise en place d'un protocole spécifique à chaque enfant.

Attention : les enfants de moins de 3 ans (nés en 2021 ou 2022) scolarisés dans ces deux classes ne peuvent être accueillis sur les temps périscolaires.

Classes bilingues dans les écoles Stanislas Lavigne et Maréchal Bosquet

La Ville de Pau et l'Inspection Académique ont ouvert un **cursus bilingue Français/Occitan-Béarnais** à l'école primaire **Stanislas Lavigne** depuis septembre 2016. Ce cursus est ouvert à l'école primaire **Maréchal Bosquet** depuis septembre 2018.

Tous les enfants palois, à partir de 3 ans, peuvent suivre cet enseignement sous réserve d'être scolarisés dans l'une de ces deux écoles.

Cette inscription sera étudiée hors sectorisation scolaire : il n'est pas nécessaire d'habiter le secteur Lavigne ou Bosquet pour inscrire votre enfant dans la classe bilingue.

Les démarches à suivre :

1. Compléter ce dossier en précisant: Lavigne classe bilingue ou Bosquet classe bilingue après l'intitulé « École souhaitée 1 »
2. Télécharger le document « Engagement d'inscription au sein du site bilingue Français/Occitan », sur pau.fr, rubrique: rentrée scolaire 2023/2024, le compléter et le déposer à l'école Lavigne ou à l'école Bosquet à la Directrice sans attendre le certificat d'inscription que la Mairie vous délivrera.
3. L'Inspection d'Académie et la Mairie de Pau étudient conjointement votre demande. Si l'inscription est validée, vous recevrez un certificat d'inscription de la Mairie à remettre à la Directrice de l'École pour l'admission définitive.

FICHE 3-1**Enfants concernés:**

NOM PRENOM: _____
NOM PRENOM: _____
NOM PRENOM: _____

PERSONNES AUTORISEES

L'enfant sera remis à la personne désignée sur présentation d'une pièce d'identité (s'il s'agit d'un mineur, il doit avoir plus de 14 ans. Merci de fournir une autorisation écrite en plus)

<input type="checkbox"/> A prévenir en cas d'urgence Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____ Commune de résidence : _____ Lien avec l'enfant : _____	<input type="checkbox"/> A venir chercher l'enfant _____
<input type="checkbox"/> A prévenir en cas d'urgence Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____ Commune de résidence : _____ Lien avec l'enfant : _____	<input type="checkbox"/> A venir chercher l'enfant _____
<input type="checkbox"/> A prévenir en cas d'urgence Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____ Commune de résidence : _____ Lien avec l'enfant : _____	<input type="checkbox"/> A venir chercher l'enfant _____
<input type="checkbox"/> A prévenir en cas d'urgence Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____ Commune de résidence : _____ Lien avec l'enfant : _____	<input type="checkbox"/> A venir chercher l'enfant _____
<input type="checkbox"/> A prévenir en cas d'urgence Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____ Commune de résidence : _____ Lien avec l'enfant : _____	<input type="checkbox"/> A venir chercher l'enfant _____

AUTORISATIONS DIVERSES A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT POUR ACCUEILLIR L'ENFANT

Je soussigné(e) Nom, Prénom

Responsable légal de l'enfant ou des enfants mentionnés ci-dessus. **En cas d'autorisation différente pour l'un de vos enfants, merci de compléter la fiche 3-2 pour chacun d'eux.**

autorise / n'autorise pas l'école à confier mon enfant (à partir du CP uniquement) à l'Accueil Périscolaire en cas de retard à la sortie des classes et m'engage à en régler les frais en alimentant le compte-famille.

autorise / n'autorise pas mon enfant à participer aux activités organisées à l'extérieur des locaux de l'Accueil Périscolaire, accompagné d'animateur(s) ou d'enseignant(s). **Merci de fournir l'attestation d'assurance extrascolaire.**

autorise / n'autorise pas mon enfant à quitter seul l'accueil périscolaire (uniquement pour les enfants âgés de 11 ans révolus). **En cas d'autorisation, joindre une attestation écrite.**

autorise / n'autorise pas mon enfant à être filmé et photographié dans le cadre des activités proposées (diffusion interne et externe : presse, internet etc)

autorise / n'autorise pas le Directeur de l'Accueil Périscolaire à faire pratiquer en cas d'urgence et sur avis médical, les soins ou interventions nécessaires dont aurait besoin mon enfant et m'engage à payer la participation incombant à la famille : frais médicaux, d'hospitalisation et/ou d'opération donnant lieu ou non au remboursement de la sécurité sociale et mutuelle privée.

J'atteste sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans ce dossier ainsi que les documents et photocopies joints sont exacts et m'engage à informer les services de la mairie de tout changement de situation personnelle, médicale et à respecter le Règlement des Accueils Périscolaires et de la Restauration.

Fait à Pau, le

Signature du/des responsables légaux
 « Lu et approuvé »

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à : _____ Département : _____ Pays : _____

École fréquentée en 2022/2023: _____**École souhaitée en 2023/2024 :** _____souhait 1⁽¹⁾ : _____ Classe: _____ Date de rentrée :/...../.....souhait 2⁽¹⁾ : _____ Classe: _____ Date de rentrée :/...../.....⁽¹⁾ se référer à la fiche "sectorisation scolaire à Pau- Répartition des écoles". Si l'école se situe sur le secteur du lieu de travail (à Pau) de l'un des parents, joindre un justificatif (attestation de l'employeur, bulletin de salaire...)Pour toute inscription hors secteur, indiquer l'école souhaitée ci-dessus et compléter une **demande de dérogation (fiches 4-1 et 4-2)**. **Dès traitement du dossier, le certificat d'inscription de votre enfant vous sera adressé par mail****Restauration:****Choix du régime alimentaire de l'enfant⁽¹⁾ :**Standard ⁽²⁾ Végétarien Végétarien ponctuel⁽³⁾ ⁽¹⁾ ce choix est valable pour la totalité de l'année scolaire⁽²⁾ menu pouvant comporter du porc⁽³⁾ menu proposé à la place du menu standard le jour où du porc est servi**Vous devrez procéder aux réservations des accueils et repas en vous connectant à votre compte-famille sur le site www.pau.fr. Rubrique: inscription à la cantine par le portail des familles****Allergies, asthme, traitement médical : merci de compléter un PAI****L'enfant présente-t-il une allergie :**-alimentaire ? Oui Non Si oui, laquelle ? _____-médicamenteuse ? Oui Non Si oui, laquelle ? _____**L'enfant souffre-t-il d'asthme :** Oui Non **L'enfant suit-il un traitement médical ?** Oui Non **L'enfant bénéficie-t-il de l'AAEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé) ?** Oui Non **Les modalités d'accueil seront organisées sous forme d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) à signer AVANT l'admission de l'enfant au restaurant scolaire, sans ce document, l'enfant ne pourra être accueilli en restauration**Un menu de substitution peut être servi en cas d'allergie : aux poissons et crustacés, ou à l'œuf, ou à l'arachide et fruits à coque.**A partir de 2 allergènes, la famille devra fournir « un panier-repas ». Le repas sera débité au tarif du « panier-repas » (tarif qui couvre les frais d'accueil des élèves dans les restaurants scolaires, hors coût de repas).****Vaccinations :**

(se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DERNIERS RAPPELS	VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DERNIERS RAPPELS
Diptérie-Tétanos-Poliomyélite				Hépatite B			
Haemophilus influenzae b				Rubéole-Oreillons-Rougeole			
Pneumocoque				Coqueluche			
Méningocoque C				Autres			

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION**L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes?**

MALADIES	OUI	NON	MALADIES	OUI	NON
RUBÉOLE			COQUELUCHE		
ANGINE			VARICELLE		
RHUMATISME			OTITE		
SCARLATINE			ROUGEOLE		
ARTICULAIRE AIGÛ			OREILLONS		

Observations médicales:

Merci de nous communiquer toutes les remarques particulières et la conduite à tenir concernant l'enfant : port de lunettes, prothèses, antécédents médicaux, traitement de longue durée, opération, rééducation, comportements particuliers

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à : _____ Département : _____ Pays : _____

École fréquentée en 2022/2023 _____**École souhaitée en 2023/2024** : _____souhait 1⁽¹⁾ : _____ Classe: _____ Date de rentrée :/...../.....souhait 2⁽¹⁾ : _____ Classe: _____ Date de rentrée :/...../.....⁽¹⁾ se référer à la fiche "sectorisation scolaire à Pau- Répartition des écoles". Si l'école se situe sur le secteur du lieu de travail (à Pau) de l'un des parents, joindre un justificatif (attestation de l'employeur, bulletin de salaire...)Pour toute inscription hors secteur, indiquer l'école souhaitée ci-dessus et compléter une **demande de dérogation (fiches 4-1 et 4-2)**. **Dès traitement du dossier, le certificat d'inscription de votre enfant vous sera adressé par mail****Restauration:****Choix du régime alimentaire de l'enfant⁽¹⁾ :**Standard ⁽²⁾ Végétarien Végétarien ponctuel⁽³⁾ ⁽¹⁾ ce choix est valable pour la totalité de l'année scolaire⁽²⁾ menu pouvant comporter du porc⁽³⁾ menu proposé à la place du menu standard le jour où du porc est servi**Vous devrez procéder aux réservations des accueils et repas en vous connectant à votre compte-famille sur le site www.pau.fr. Rubrique: inscription à la cantine par le portail des familles****Allergies, asthme, traitement médical : merci de compléter un PAI****L'enfant présente-t-il une allergie :**•alimentaire ? Oui Non Si oui, laquelle ? _____•médicamenteuse ? Oui Non Si oui, laquelle ? _____**L'enfant souffre-t-il d'asthme :** Oui Non **L'enfant suit-il un traitement médical ?** Oui Non **L'enfant bénéficie-t-il de l'AAEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé) ?** Oui Non **Les modalités d'accueil seront organisées sous forme d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) à signer AVANT l'admission de l'enfant au restaurant scolaire, sans ce document, l'enfant ne pourra être accueilli en restauration**Un menu de substitution peut être servi en cas d'allergie : aux poissons et crustacés, ou à l'œuf, ou à l'arachide et fruits à coque.**A partir de 2 allergènes, la famille devra fournir « un panier-repas ». Le repas sera débité au tarif du « panier-repas » (tarif qui couvre les frais d'accueil des élèves dans les restaurants scolaires, hors coût de repas).****Vaccinations :**

(se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DERNIERS RAPPELS	VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DERNIERS RAPPELS
Diptérie-Tétanos-Poliomyélite				Hépatite B			
Haemophilus influenzae b				Rubéole-Oreillons-Rougeole			
Pneumocoque				Coqueluche			
Méningocoque C				Autres			

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION**L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes?**

MALADIES	OUI	NON	MALADIES	OUI	NON
RUBÉOLE			COQUELUCHE		
ANGINE			VARICELLE		
RHUMATISME			OTITE		
SCARLATINE			ROUGEOLE		
ARTICULAIRE AIGÛ			OREILLONS		

Observations médicales:

Merci de nous communiquer toutes les remarques particulières et la conduite à tenir concernant l'enfant : port de lunettes, prothèses, antécédents médicaux, traitement de longue durée, opération, rééducation, comportements particuliers

.....

.....

.....

.....

.....

FICHE 3-2**Enfants concernés:**

NOM PRENOM: _____
NOM PRENOM: _____
NOM PRENOM: _____

PERSONNES AUTORISEES

L'enfant sera remis à la personne désignée sur présentation d'une pièce d'identité (s'il s'agit d'un mineur, il doit avoir plus de 14 ans. Merci de fournir une autorisation écrite en plus)

<input type="checkbox"/> A prévenir en cas d'urgence Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____ Commune de résidence : _____ Lien avec l'enfant : _____	<input type="checkbox"/> A venir chercher l'enfant _____
<input type="checkbox"/> A prévenir en cas d'urgence Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____ Commune de résidence : _____ Lien avec l'enfant : _____	<input type="checkbox"/> A venir chercher l'enfant _____
<input type="checkbox"/> A prévenir en cas d'urgence Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____ Commune de résidence : _____ Lien avec l'enfant : _____	<input type="checkbox"/> A venir chercher l'enfant _____
<input type="checkbox"/> A prévenir en cas d'urgence Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____ Commune de résidence : _____ Lien avec l'enfant : _____	<input type="checkbox"/> A venir chercher l'enfant _____
<input type="checkbox"/> A prévenir en cas d'urgence Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____ Commune de résidence : _____ Lien avec l'enfant : _____	<input type="checkbox"/> A venir chercher l'enfant _____

AUTORISATIONS DIVERSES A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT POUR L'ACCUEIL DE L'ENFANT

Je soussigné(e) Nom, Prénom

Responsable légal de l'enfant ou des enfants mentionnés ci-dessus.

autorise / n'autorise pas l'école à confier mon enfant (à partir du CP uniquement) à l'Accueil Périscolaire en cas de retard à la sortie des classes et m'engage à en régler les frais en alimentant le compte-famille.

autorise / n'autorise pas mon enfant à participer aux activités organisées à l'extérieur des locaux de l'Accueil Périscolaire, accompagné d'animateur(s) ou d'enseignant(s). Merci de fournir l'attestation d'assurance extrascolaire.

autorise / n'autorise pas mon enfant à quitter seul l'accueil périscolaire (uniquement pour les enfants âgés de 11 ans révolus). En cas d'autorisation, joindre une attestation écrite.

autorise / n'autorise pas mon enfant à être filmé et photographié dans le cadre des activités proposées (diffusion interne et externe : presse, internet etc)

autorise / n'autorise pas le Directeur de l'Accueil Périscolaire à faire pratiquer en cas d'urgence et sur avis médical, les soins ou interventions nécessaires dont aurait besoin mon enfant et m'engage à payer la participation incombant à la famille : frais médicaux, d'hospitalisation et/ou d'opération donnant lieu ou non au remboursement de la sécurité sociale et mutuelle privée.

J'atteste sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans ce dossier ainsi que les documents et photocopies joints sont exacts et m'engage à informer les services de la mairie de tout changement de situation personnelle, médicale et à respecter le Règlement des Accueils Périscolaires et de la Restauration.

Fait à Pau, le

Signature du/des responsables légaux
 « Lu et approuvé »

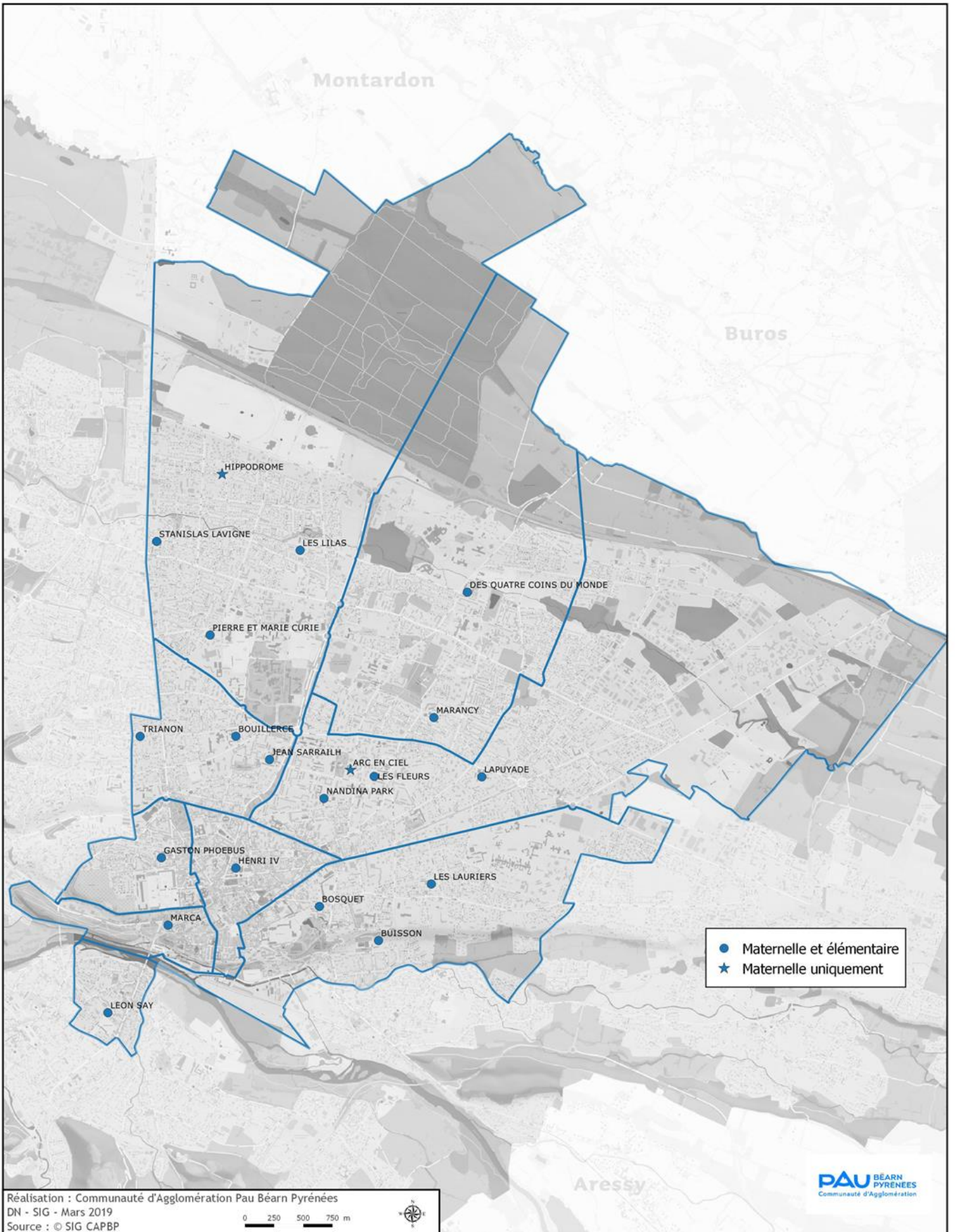
SECTORISATION SCOLAIRE A PAU – REPARTITION DES ECOLES

- ✓ La délimitation territoriale de chaque école au sein d'un secteur a été déterminée par la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2019, en application de l'article L.212-7 du Code de l'Éducation.
- ✓ Conformément à l'article L.131-5 du Code de l'Éducation, les familles doivent se conformer à la délibération du Conseil Municipal déterminant le ressort de chaque école.
- ✓ Les parents d'élèves font la demande d'une école du **secteur de leur domicile ou de l'école la plus proche géographiquement de leur lieu de travail lorsque celui-ci est situé sur Pau.** Un second souhait peut être indiqué (si manque de places dans l'école sollicitée en 1), dans les mêmes conditions qu'énoncées ci-dessous.
- ✓ Les écoles de Pau sont réparties dans les secteurs présentés dans le tableau ci-dessous.

Vous pouvez retrouver l'école de votre secteur, à partir de votre adresse domicile ou professionnelle (à Pau), sur www.pau.fr, rubrique : inscriptions dans les écoles de Pau.

SECTEUR 1	BOSQUET - 3 bis et 5 rue Bonado 64000 Pau BUISSON - 2 avenue Nitot 64000 Pau LAURIERS - 9 rue Lavignotte 64000 Pau
SECTEUR 2	BOUILLERCE - rue des Frères Camors 64000 Pau J. SARRAILH - 1 avenue R. Schuman 64000 Pau TRIANON - avenue Trianon 64000 Pau
SECTEUR 3	LES FLEURS - 19 avenue de Buros 64000 Pau LAPUYADE - 14 avenue des Sayettes 64000 Pau NANDINA PARK - avenue H. Baradat 64000 Pau ARC EN CIEL - Maternelle uniquement : rue A. Renoir 64000 Pau
SECTEUR 4	MARANCY - 29 rue Mozart 64000 Pau LES 4 COINS DU MONDE - 10 rue du Parc en Ciel 64000 Pau
SECTEUR 5	HIPPODROME - Maternelle uniquement : rue des Cadets 64000 Pau LES LILAS - 6 rue Ch. de Foucault 64000 Pau P. et M. CURIE - 86 avenue Montardon 64000 Pau S. LAVIGNE - 5 rue d'Armagnac 64000 Pau
SECTEUR HENRI IV	HENRI IV - Place M. Laborde 64000 Pau
SECTEUR MARCA	MARCA - Élémentaire : 3 rue d'Espalungue 64000 Pau Maternelle : 7 rue de Guiche 64000 Pau
SECTEUR G. PHOEBUS	G. PHOEBUS - 4 rue J. d'Arc 64000 Pau
SECTEUR SAY	L. SAY - 3 rue J. Terrier 64000 Pau

Carte scolaire des écoles publiques Ville de Pau



DEMANDE DE DEROGATION A LA SECTORISATION SCOLAIRE 2023-2024

Formulaire à ne compléter que dans le cas d'une inscription scolaire hors secteur de résidence ou hors secteur travail (pour retrouver votre école de secteur : www.pau.fr rubrique "Inscription dans les écoles de Pau") ou dans le cas de l'inscription d'un enfant n'habitant pas à Pau.

Dans ce dernier cas, vous devrez également fournir l'avis du Maire de votre commune de résidence (fiche 4-2).

ENFANT 1	ENFANT 2	ENFANT 3
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
<input type="checkbox"/> Élève ayant un frère ou une sœur scolarisé(e) dans la même école/dans le même groupe scolaire (préciser les nom et prénom et la classe du frère/de la sœur) : _____ _____	<input type="checkbox"/> Élève ayant un frère ou une sœur scolarisé(e) dans la même école/dans le même groupe scolaire (préciser les nom et prénom et la classe du frère/de la sœur) : _____ _____	<input type="checkbox"/> Élève ayant un frère ou une sœur scolarisé(e) dans la même école/dans le même groupe scolaire (préciser les nom et prénom et la classe du frère/de la sœur) : _____ _____
<input type="checkbox"/> Élève inscrit en maternelle dans une école hors secteur et que les parents souhaitent inscrire en CP pour l'année à venir dans cette même école (préciser l'année d'arrivée dans l'école) : _____	<input type="checkbox"/> Élève inscrit en maternelle dans une école hors secteur et que les parents souhaitent inscrire en CP pour l'année à venir dans cette même école (préciser l'année d'arrivée dans l'école): _____	<input type="checkbox"/> Élève inscrit en maternelle dans une école hors secteur et que les parents souhaitent inscrire en CP pour l'année à venir dans cette même école (préciser l'année d'arrivée dans l'école) : _____
<input type="checkbox"/> Scolarisation d'un enfant de 2 à 6 ans dans le périmètre scolaire de l'assistante maternelle agréée ou déclarée ou du parent proche (grand-parent, frère, sœur, oncle, tante) qui assure la garde de l'enfant après la classe (joindre : - le contrat de travail de l'assistante maternelle ou tout document équivalent - une attestation de domicile de moins de 3 mois de la personne assurant la garde - une attestation sur l'honneur précisant le lien de parenté de l'enfant avec le parent proche chargé de sa garde après la classe).	<input type="checkbox"/> Scolarisation d'un enfant de 2 à 6 ans dans le périmètre scolaire de l'assistante maternelle agréée ou déclarée ou du parent proche (grand-parent, frère, sœur, oncle, tante) qui assure la garde de l'enfant après la classe (joindre : - le contrat de travail de l'assistante maternelle ou tout document équivalent - une attestation de domicile de moins de 3 mois de la personne assurant la garde - une attestation sur l'honneur précisant le lien de parenté de l'enfant avec le parent proche chargé de sa garde après la classe).	<input type="checkbox"/> Scolarisation d'un enfant de 2 à 6 ans dans le périmètre scolaire de l'assistante maternelle agréée ou déclarée ou du parent proche (grand-parent, frère, sœur, oncle, tante) qui assure la garde de l'enfant après la classe (joindre : - le contrat de travail de l'assistante maternelle ou tout document équivalent - une attestation de domicile de moins de 3 mois de la personne assurant la garde - une attestation sur l'honneur précisant le lien de parenté de l'enfant avec le parent proche chargé de sa garde après la classe).

Situation exceptionnelle : Dans le cas d'une demande de dérogation ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus, la famille devra selon sa situation personnelle, motiver cette dérogation à la sectorisation scolaire en joignant un courrier et tous justificatifs nécessaires à l'examen du dossier.

Le demandeur est informé que :

- la dérogation à la sectorisation scolaire n'est pas un droit et n'est admise qu'à titre exceptionnel dans les cas ci-dessus et sous réserve des places disponibles dans l'école souhaitée;
- des contrôles ponctuels pourront être effectués en cours d'année par la Ville de Pau et par tout moyen.

Je soussigné(e) _____

atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à PAU, le _____

Signature

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE DE L'ENFANT

Je soussigné(e), _____

Maire de la commune de _____

déclare avoir pris connaissance de la demande de dérogation scolaire pour scolarisation de l'enfant (préciser nom/prénom) _____ dans une école publique de la Ville de Pau.

Donne un avis FAVORABLE. (Cet avis implique de fait l'engagement de la commune à participer financièrement aux dépenses de scolarisation, conformément aux dispositions du Code de l'Éducation)

Donne un avis DÉFAVORABLE

Date

Signature du Maire

Cachet de la Mairie

PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
(compléter le contrat et le formulaire de prélèvement SEPA)

VILLE DE PAU
CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE
ET LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

ENTRE

La Commune de Pau, représentée par le Maire

Ci-après dénommée " la Commune "

ET

Madame

Monsieur

demeurant à :

.....

.....

Adresse mail

Tél portable*

Ci-après dénommé(s) le " Souscripteur"

agissant en qualité de responsable légal de : (préciser le nom du ou des enfants)

.....

.....

.....

.....

Article 1 : Obligations de la commune

La commune met en place, en liaison avec le Trésor Public, un dispositif autorisant le prélèvement automatique des prix des services Restauration Scolaire et Accueils Périscolaires.

A ce titre, la commune prend les engagements suivants.

Les prélèvements mensuels correspondront aux consommations du mois précédent et s'effectueront entre le 5 et le 10 de chaque mois.

Une facture indiquant le relevé de consommations sera publiée sur le portail famille du souscripteur. Il pourra consulter ses transactions directement sur www.pau.fr. **Rubrique:** Portail famille

La commune s'engage à mettre fin au prélèvement sur simple demande écrite ou mail du souscripteur. Toutefois il est impératif d'en informer préalablement la Régie des Restaurants Scolaires de Pau

- par mail : viescolaire@ville-pau.fr
- ou par courrier adressé à la Régie des Restaurants Scolaires de Pau, Hôtel de Ville, Place Royale, 64000 PAU, au moins un mois avant la prochaine échéance, afin d'assurer le suivi de la facturation.

Cette demande met fin au contrat. Les prestations restant dues feront l'objet d'un recouvrement par titre de recette.

Fiche 5-2

Article 2 : Obligations du souscripteur

Le souscripteur s'engage à maintenir le compte bancaire sur lequel est effectué le prélèvement suffisamment alimenté pour éviter tout rejet du prélèvement.

Le souscripteur qui change de compte bancaire, d'agence, de banque doit se procurer un nouvel imprimé de demande d'autorisation de prélèvement, sur le site de la Ville de Pau (www.pau.fr), ou à l'accueil de l'Hôtel de Ville et le retourner à la Régie des Restaurants Scolaires de Pau, accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal.

La modification sera prise en compte dès la prochaine date de facturation.

Le souscripteur s'engage à signaler à la Régie des Restaurants Scolaires de Pau tous changements d'adresse, ou modifications de la situation familiale.

Article 3 : Paiement / Réclamation / Rejet

La commune prend à sa charge les frais de prélèvement facturés par la Banque de France. Toutefois **les frais générés par un rejet de prélèvement sont à la charge du souscripteur.**

Si un prélèvement ne peut être effectué sur son compte, il ne sera pas automatiquement représenté. La Régie des Restaurants Scolaires de Pau émettra alors à l'encontre du souscripteur débiteur un titre de recette du montant de l'échéance impayée augmentée des frais de rejets à régulariser auprès de la Trésorerie Municipale.

Dès le 2^{ème} incident de paiement, la Régie Restauration Scolaire suspendra définitivement le prélèvement automatique.

Tout renseignement concernant le décompte de consommations peut être demander à la Régie des Restaurants Scolaires de Pau :

- par mail : viescolaire@ville-pau.fr
- par téléphone 05 59 27 85 80, Poste 83044

Dans le cas d'une erreur de prélèvement, il convient de prévenir immédiatement la Régie de la Restauration Scolaire par courrier ou mail : viescolaire@ville-pau.fr.

Quel que soit le motif de la modification et les montants en cause, le rectificatif sera effectué sur le mois suivant.

Je reconnais avoir pris connaissance du contrat ci-dessus et demande à bénéficier du prélèvement automatique.

Fait à le



Signature du souscripteur

Pour la Ville de Pau

